

**Boissy-aux-Cailles**  
**Restauration de l'église Saint Martin**  
**REPONSES AUX QUESTIONS – FICHE n°1 – 03/12/2021**

**Généralités :**

- *Merci de nous confirmer la date limite de remise de l'appel d'offre au 17 décembre 2021 à 16 heures.*  
La date de remise des candidatures et des offres est confirmée au 17 décembre 2021 à 16h00. Le règlement de consultation va être rectifié en ce sens.

**Questions Lot 1 Maçonnerie :**

- *Il est mentionné article 4 du règlement de consultation "un délai d'exécution global (toutes tranches confondues) de 19 mois.*

*Alors que le planning prévisionnel de travaux prévoit :*

- *9 mois pour la tranche ferme*
- *9 mois pour la tranche optionnelle 1*
- *9 mois pour la tranche optionnelle 2*
- *6 mois pour la tranche optionnelle 3*
- *6 mois pour la tranche optionnelle 4*

*Les différentes tranches se déroulent-elles en simultanées ?*

Le calendrier prévisionnel à prendre en compte est bien celui indiqué dans la pièce « 1-Calendrier ». Les tranches s'effectueront successivement ce qui confirme un délai global de 39 mois sur 5 années. Le règlement de consultation va être rectifié en ce sens.

- *Dans la tranche ferme article 3.1.31 du CCTP "Coulis de chaux en injection pour remplissage des maçonneries, compris contrôle", est renseigné :*

*Unité : Tonnes : 14.00*

*S'agit-il de tonnes, car dans les tranches optionnelles ces articles sont renseignés en kilos ?!*

L'unité confirmée pour ce poste est . Pour rappel, le marché du lot maçonnerie est établi sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

**Questions Lot 2 Charpente :**

- *Il est fait mention d'une variante installation de chantier présentée dans le RC pour le lot 2. Cette variante n'existe nulle part ailleurs. (Dpgf ou description dans le CCTP). Merci de nous confirmer qu'il ne faut pas prendre en compte cette demande.*

Il ne s'agit pas de variante au sens des marchés publics, seulement d'hypothèses d'emplacement d'installations de chantier qui seront à confirmer en phase préparatoire.

- *Devons-nous prévoir des fourrures débillardées sur le dessus des chevrons ou un calage sur le côté des pannes sera suffisant ?*

Conformément au CCTP article 3.2.23, le dressage de la charpente est à prévoir par fourrures débillardées.

- *Avec la conjoncture actuelle, le laiton est très couteux et son prix est très volatile. Pouvons-nous chiffrer les cadres grillagés en inox ?*

Conformément au CCTP article 3.2.30, les cadres grillagés seront proposés en laiton.